BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1218

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

534 219 902 RCS Nancy.
CLETHILDE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 115000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue de Turique, 54000 Nancy.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE CLETHILDE Société à responsabilité limitée au capital de 115 000 euros Siège social : 6 rue de Turique 54000 NANCY 534 219 902 RCS NANCY ET CR PARTICIPATIONS Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros Siège social : 6 rue de Turique 54000 NANCY 514 084 706 RCS NANCY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NANCY du 09 mai 2022, la société CLETHILDE, société à responsabilité limitée au capital de 115 000 euros, dont le siège social est 6 rue de Turique, 54000 NANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 534 219 902 RCS NANCY, et la société CR PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 6 rue de Turique 54000 NANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 084 706 RCS NANCY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CLETHILDE par la société CR PARTICIPATIONS. La société CLETHILDE ferait apport à la société CR PARTICIPATIONS de la totalité de son actif, soit 438 232,03 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 189 985,33 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 248 246,70 euros. La société CR PARTICIPATIONS détenant la totalité des 1150 parts composant le capital social de la société CLETHILDE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de CLETHILDE détenues par CR PARTICIPATIONS un boni de fusion de 133 346,70 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01 juillet 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CLETHILDE depuis le 01 juillet 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CR PARTICIPATIONS. La société CLETHILDE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NANCY au nom des deux sociétés le 13 mai 2022. Pour avis.

